



03004538

FORMULE IV

Déposé au greffe du tribunal de commerce
de NAMUR
le ... 31.12.2002 ...

RÉSERVÉ AU MONITEUR BELGE

RÉSERVÉ AU TRIBUNAL DE COMMERCE

ACTES et EXTRAITS D'ACTES à publier aux annexes du Moniteur belge
à déposer au greffe accompagnés d'une copie

TEXTE DACTYLOGRAPHIÉ OU IMPRIMÉ

1. Inscription:

☐ Registre des groupements européens d'intérêt économique → n°

☐ Registre des groupements d'intérêt économique → n°

☐ Registre des sociétés civiles à forme commerciale → n°

☐ Registre des sociétés étrangères non visées par les articles 81 et 82 du Code des sociétés → n°

☐ Registre des sociétés agricoles → n°

Dénomination de la société ou du groupement
(telle qu'elle apparaît dans les statuts) ▷

ONCE UPON A TIME PRODUCTIONS

Forme juridique [en entier] ▷

société anonyme

Siège (rue, numéro, code postal, commune) ▷

5100 Jambes, rue de la Nature, numéro 2

Registre du commerce (siège tribunal + n°) ▷

Namur 79335

Numéro de T.V.A. ou numéro de Registre national
des personnes morales (T.V.A. non assujeti) ▷

BE 445 762 015

Objet de l'acte ▷

Modification des statuts

Texte de l'acte ou de l'extrait de l'acte à publier aux
annexes du Moniteur belge

Le texte doit être rédigé sans ratures ni corrections,
il ne peut dépasser les limites du cadre imprimé;
utiliser, le cas échéant, une ou plusieurs pages sup-
plémentaires, établies sur papier libre, tant en
respectant des colonnes d'une largeur de 94 mm
selon le modèle tenu à la disposition des intéressés
au greffe des tribunaux de commerce

D'un procès-verbal dressé par le Notaire Laurent Barnich de
résidence à Ath, le 20 décembre 2002, enregistré à Ath 2 rôles
1 renvoi le 23 décembre 2002, vol 487, folio 68, case 15. Reçu
315,13 Eur Le Receveur, ai, (s) M. Bar, il résulte que
l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a décidé
- de convertir le capital en euro à concurrence de 61.973, 38
euros.

- d'augmenter le capital, par libération immédiate et totale, à
concurrence de 63 026,62 euros, pour le porter de 61 973,38
euros à 125.000 euros, par la création de 2 500 actions
nouvelles, du même type et jouissant des mêmes droits et
avantages que les précédentes, sans désignation de valeur
nominale Les deux mille cinq cents actions nouvelles sont
souscrites par Monsieur Stéphan Carpiaux, domicilié à 1660
Luxembourg, Grand'Rue, numéro 4, qui en libère intégralement
le montant de soixante-trois mille vingt six euros soixante-deux
cents Les deux mille cinq cents actions ainsi souscrites et
libérées lui sont dès lors attribuées. L'assemblée générale
déclare aussi et tous les membres de l'assemblée reconnaissent
que les actions, à l'instant souscrites, ont donc été libérées en

Grandeur minimum du caractère à respecter:

Direction du Moniteur belge
Rue de Louvain 40-42
1000 Bruxelles

Numéro du chèque ou de l'assination :

Numéro du compte

Signatures + Nom et qualité

, En fin de texte au cas où l'acte ou l'extrait de l'acte comporte plus d'une page

totalité par un versement en espèces effectué à un compte
spécial ouvert au nom de la société
- de modifier en conséquence des articles cinq et six des
statuts

Pour extrait analytique conforme,
Laurent BARNICH, Notaire



Déposés en même temps
- expédition de l'acte modificatif,
- coordination des statuts.

